
LE MINISTRE D'ETAT

Abidjan, le 12 JUIN 2025

N° 1001 /MEMFPMA/DGFP/DPCE

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admis aux concours directs, de recrutement et de recrutement exceptionnel de la **session 2023**, que les opérations d'affectation ont effectivement débuté et se poursuivent de manière progressive.

C'est le lieu de rappeler que toute affectation est **subordonnée à l'authentification préalable des diplômes** présentés lors des concours par les candidats en liaison avec les structures ayant délivré *lesdits diplômes*. *Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de moralisation et de lutte contre la fraude au sein de l'Administration Publique.*

J'invite donc les admis à **faire preuve de patience et de responsabilité**, et à **consulter régulièrement le site officiel du Ministère** à l'adresse suivante : **www.fonctionpublique.gouv.ci**, afin de s'informer sur le déroulement des affectations.



Anne Désirée OULOTO